

2, rue des Barons de Fleckenstein
BP 30019
67250 SOULTZ-SOUS-FORETS
Tél. : 03 88 80 40 42
mairie@soultzsousforets.com

**ARRETE DU MAIRE N° 3/2026
PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Le Maire de la Ville de Soultz-sous-Forêts,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2542-2 et L 2542-3,
VU la demande d'occupation temporaire du domaine public de la société ADS PACA en date du 26 janvier 2026,

CONSIDERANT qu'il appartient au Maire de prescrire toutes mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité à l'intérieur de l'agglomération,

A R R E T E :

Article 1^{er} : En raison d'une intervention sur le DAB au Crédit Agricole situé à Soultz-sous-Forêts – 21, rue des Barons de Fleckenstein, la société ADS PACA est autorisée à stationner un camion, sur le trottoir devant le bâtiment, les lundi 23 et mardi 24 février 2026.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise ADS PACA, qui devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité sur le chantier.

Article 3 : La présente autorisation est valable les lundi 23 et mardi 24 février 2026. En cas d'absence de travaux effectués dans ce délai, la présente autorisation sera caduque et une nouvelle demande devra être faite.

Article 4 : Toutes les dispositions seront prises pour laisser un passage pour la circulation piétonne et assurer la sécurité des piétons.

Article 5 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbal et donneront lieu aux poursuites prévues par la loi et les règlements en vigueur.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet des Arrondissements de Haguenau – Wissembourg,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Soultz-sous-Forêts,
- Monsieur le Chef de Corps du Centre de Secours de Soultz-sous-Forêts,
- Société ADS PACA,
- Archives Mairie.



Christophe SCHIMPF,
Maire de Soultz-sous-Forêts :